

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 octobre 2010

L'an deux mille dix, le vingt sept octobre à dix sept heures trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes à Montamel, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 21 octobre 2010

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL – Gérard GAYDOU

Gourdon : Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Philippe MARTEGOUTE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ –

Pouvoir de Marie-Odile DELCAMP à Philippe MARTEGOUTE

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Montamel: Roger GOETT – Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY – Patrick CAPY – Roger GAYDOU

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS – Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Huguette ARNOUX – Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ – Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX – André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAÏLLE – Danielle DEVIERS

Etaient absents : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Patrick AUSSEL – Marie-Odile DELCAMP (excusée) – Jacques GRIFFOUL – Roger GUITOU (excusé) – Patrick DELPECH – Eric BESSIERES – Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : André MANIE

N°2010-123 : VALIDATION DU PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2010

Le procès verbal de la séance du 1^{er} septembre 2010 est soumis à l'approbation des délégués communautaires.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire valide le procès verbal de la séance du 1^{er} septembre 2010.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 octobre 2010

L'an deux mille dix, le vingt sept octobre à dix sept heures trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes à Montamel, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 21 octobre 2010

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL – Gérard GAYDOU

Gourdon : Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Philippe MARTEGOUTE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Marie-Odile DELCAMP à Philippe MARTEGOUTE

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Montamel: Roger GOETT – Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY – Patrick CAPY – Roger GAYDOU

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS – Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Huguette ARNOUX – Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ – Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX – André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Etaient absents : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Patrick AUSSEL – Marie-Odile DELCAMP (excusée) – Jacques GRIFFOUL – Roger GUITOU (excusé) – Patrick DELPECH – Eric BESSIERES – Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : André MANIE

N°2010-124 : ABATTEMENTS DE LA TAXE D'HABITATION

Finances

Madame la Présidente expose au Conseil Communautaire, qu'à compter du 1^{er} janvier 2011, la Communauté de Communes et les Communes membres percevront la part départementale de la taxe d'habitation.

Les abattements consentis par le Conseil Général du Lot ne sont pas transférés de plein droit au bloc communal. Les assemblées délibérantes de ces collectivités doivent se prononcer avant le 1^{er} novembre 2010 pour décider de leur politique en matière d'abattements.

Elle précise que le II bis de l'article 1411 du Code général des impôts stipule que « les organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre peuvent décider de fixer eux-mêmes le montant des abattements applicables à la taxe d'habitation. Dans ce cas, la valeur locative moyenne des habitations de référence pour le calcul des abattements (obligatoires et facultatifs) est la valeur locative moyenne des habitations de l'EPCI. En l'absence de délibération, les abattements applicables sont (le cas échéant) ceux résultant des votes des conseils municipaux, calculés sur la valeur locative moyenne de la commune ».

Elle précise également que :

- les abattements (obligatoires et facultatifs), qui diminuent la base totale imposable, sont à la charge des collectivités,
- lorsque la communauté décide sa propre politique d'abattements (quelle qu'elle soit), ceux-ci s'appliquent à la part intercommunale de taxe d'habitation dans l'ensemble des communes membres, et sont calculés à partir de la valeur locative moyenne intercommunale, ce qui place les contribuables intercommunaux à un même niveau (quant à l'impôt intercommunal),
- dans le cas contraire (si la communauté ne décide pas sa propre politique d'abattements), ce sont les abattements décidés, le cas échéant, par la commune concernée qui s'appliquent (sur la valeur locative moyenne communale).

Le Conseil Général du Lot appliquait un abattement général à la base de 10%. La variation de cet abattement est réglementée à hauteur de 5%, 10% ou 15%.

Madame la Présidente fait part à l'assemblée des simulations réalisées sur les différentes possibilités d'abattements applicables.

Afin que la neutralité de la réforme soit assurée de façon automatique, sans qu'il soit besoin de modifier la politique fiscale mise en œuvre localement, le Gouvernement introduira, dans le calcul de chacun des abattements communaux et intercommunaux de taxe d'habitation, un mécanisme qui neutralisera les effets sur les contribuables du transfert de la part départementale. Par ailleurs, les variations de produit fiscal pour les communes et intercommunalités seront neutralisées par un ajustement de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle et du fonds national de garantie individuelle des ressources.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

La question a été examinée lors du bureau du 20 octobre 2010 ; il a été proposé d'appliquer, à compter de 2011, les taux d'abattements à la taxe d'habitation suivants :

- abattement général facultatif à la base : 0% de la valeur locative moyenne intercommunale,
- abattement obligatoire pour charges de famille (personnes de rang 1 et 2) : 10 % de la valeur locative moyenne intercommunale,
- abattement obligatoire pour charges de famille (personnes de rang 3 et +) : 15 % de la valeur locative moyenne intercommunale.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide de fixer les taux d'abattements à la taxe d'habitation suivants, pour effet à compter de 2011 :

- abattement général facultatif à la base : 0% de la valeur locative moyenne intercommunale,
- abattement obligatoire pour charges de famille (personnes de rang 1 et 2) : 10 % de la valeur locative moyenne intercommunale,
- abattement obligatoire pour charges de famille (personnes de rang 3 et +) : 15 % de la valeur locative moyenne intercommunale.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 octobre 2010

L'an deux mille dix, le vingt sept octobre à dix sept heures trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes à Montamel, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 21 octobre 2010

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL – Gérard GAYDOU

Gourdon : Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Philippe MARTEGOUTE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ –

Pouvoir de Marie-Odile DELCAMP à Philippe MARTEGOUTE

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Montamel: Roger GOETT – Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY – Patrick CAPY – Roger GAYDOU

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS – Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Huguette ARNOUX – Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ – Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX – André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Etaient absents : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Patrick AUSSEL – Marie-Odile DELCAMP (excusée) – Jacques GRIFFOUL – Roger GUITOU (excusé) – Patrick DELPECH – Eric BESSIERES – Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : André MANIE

N°2010-125 : PROCES-VERBAL ET CONVENTION D'EMPRUNT POUR LA VOIRIE TRANSFÉRÉE DE LA COMMUNE DE GOURDON

Finances

Considérant que la Communauté de Communes Quercy-Bouriane est substituée à la Commune de Gourdon dans ses droits découlant des contrats d'emprunts affectés à la voirie transférée,

Considérant que la Commune de Gourdon a contracté un emprunt globalisé, dont une part concerne la voirie transférée à la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, pour un montant de 233 944,50 €,

Considérant que la Commune de Gourdon est restée le seul interlocuteur de l'établissement bancaire,

Considérant que le remboursement par la Communauté de Communes Quercy-Bouriane à la Commune de Gourdon, de sa quote-part des annuités, doit faire l'objet d'une convention qui en détermine les modalités,

Considérant que le procès-verbal de mise à disposition de la voirie communale d'intérêt communautaire établi le 10 mai 2007 entre la Communauté de Communes Quercy-Bouriane et la Commune de Gourdon, ne mentionne pas ces informations,

Considérant que la convention déterminant les modalités de remboursement de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane à la Commune de Gourdon reste à établir,

Il convient d'établir entre la Communauté de Communes Quercy-Bouriane et la Commune de Gourdon, selon les modèles joints en annexes :

- un procès-verbal relatif à l'emprunt d'un montant de 233 944,50 €, concernant la voirie transférée,
- une convention déterminant les modalités de remboursement de l'emprunt.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve cette proposition et autorise Madame la Présidente à signer les documents susmentionnés.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 octobre 2010

L'an deux mille dix, le vingt sept octobre à dix sept heures trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes à Montamel, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 21 octobre 2010

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL – Gérard GAYDOU

Gourdon : Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Philippe MARTEGOUTE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Marie-Odile DELCAMP à Philippe MARTEGOUTE

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Montamel: Roger GOETT – Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY – Patrick CAPY – Roger GAYDOU

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS – Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Huguette ARNOUX – Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ – Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX – André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Etaient absents : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Patrick AUSSEL – Marie-Odile DELCAMP (excusée) – Jacques GRIFFOUL – Roger GUITOU (excusé) – Patrick DELPECH – Eric BESSIERES – Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : André MANIE

N°2010-126 : DÉCISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET PRINCIPAL

Finances

Considérant que la Commune de Gourdon a contracté un emprunt globalisé, dont une part concerne la voirie transférée à la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, pour un montant de 233 944,50 €,

Considérant que la Commune de Gourdon est restée le seul interlocuteur de l'établissement bancaire,

Considérant que la Communauté de Communes Quercy-Bouriane verse à la Commune de Gourdon sa quote-part des annuités, depuis 2003,

Considérant que cette dépense, enregistrée en section de fonctionnement, au chapitre des charges financières, doit être imputée en section d'investissement, au compte 168741, pour le capital, et en section de fonctionnement, au compte 66111, pour les intérêts,

En vertu du procès-verbal et de la convention de remboursement relatifs à l'emprunt d'un montant de 233 944,50 €, concernant la voirie transférée, établis conformément à la délibération afférente adoptée en présente séance,

Il est proposé d'adopter la décision modificative n°2 suivante, au budget principal, afin de permettre l'imputation comptable aux articles 168741 et 66111, respectivement pour le capital et les intérêts des échéances d'emprunt :

Section de fonctionnement

Chapitre - Article - Opération - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
77-773 Mandats annulés sur exercices antérieurs				93 866,00
011-62878 Remboursement frais autres organismes	21 994,00			
66-66111 Intérêts des emprunts		5 983,00		
66-66112 Intérêts – Rattachement des ICNE		1 800,00		
022 Dépenses imprévues	1 800,00			
023 Virement à la section d'investissement		109 877,00		
Total	23 794,00	117 660,00		93 866,00

Section d'investissement

Chapitre - Article - Opération - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
021 Virement de la section de fonctionnement				109 877,00
16-168741 Autres dettes communes membres GFP		109 877,00		
Total		109 877,00		109 877,00

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve cette décision modificative.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 octobre 2010

L'an deux mille dix, le vingt sept octobre à dix sept heures trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes à Montamel, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 21 octobre 2010

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL – Gérard GAYDOU

Gourdon : Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Philippe MARTEGOUTE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ –

Pouvoir de Marie-Odile DELCAMP à Philippe MARTEGOUTE

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Montamel: Roger GOETT – Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY – Patrick CAPY – Roger GAYDOU

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS – Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Huguette ARNOUX – Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ – Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX – André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Etaient absents : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Patrick AUSSEL – Marie-Odile DELCAMP (excusée) – Jacques GRIFFOUL – Roger GUITOU (excusé) – Patrick DELPECH – Eric BESSIERES – Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : André MANIE

N°2010-127 : SUBVENTION FOIRE EXPOSITION

Développement économique et développement touristique

Après une interruption de plusieurs années, la XXIIème Foire Exposition de Gourdon a eu lieu du 9 au 13 septembre 2010. La Communauté de Communes avait deux stands mis gratuitement à disposition pour présenter la structure, ses compétences et ses services, en contre partie de sa participation financière à hauteur de 5 000 €.

Vu l'avis favorable du Bureau en séance du 2 avril 2010,

Considérant que la demande formulée par le Comité organisateur de la Foire Exposition de Gourdon répond aux quatre critères définis dans la compétence « création, organisation et soutien d'animation et d'événements touristiques » (espace, durée, fréquentation et financier),

Considérant que la demande de subvention répond à la compétence « soutien en direction du monde associatif dans l'objectif d'une dynamique apportée à la vie locale, dans le cadre des compétences communautaires, conformément aux critères définis dans la compétence tourisme »,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve le versement d'une subvention de 5 000 € au Comité organisateur de la Foire Exposition de Gourdon.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 octobre 2010

L'an deux mille dix, le vingt sept octobre à dix sept heures trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes à Montamel, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 21 octobre 2010

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL – Gérard GAYDOU

Gourdon : Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Philippe MARTEGOUTE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ –

Pouvoir de Marie-Odile DELCAMP à Philippe MARTEGOUTE

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Montamel: Roger GOETT – Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY – Patrick CAPY – Roger GAYDOU

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS – Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Huguette ARNOUX – Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ – Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX – André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Etaient absents : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Patrick AUSSEL – Marie-Odile DELCAMP (excusée) – Jacques GRIFFOUL – Roger GUITOU (excusé) – Patrick DELPECH – Eric BESSIERES – Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : André MANIE

N°2010-128 : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2EME CLASSE

Ressources humaines

Considérant la réforme des collectivités territoriales et le surcroît de travail qu'elle implique,

Considérant la montée en charge des services administratifs et comptables,

Il est proposé de créer un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet. L'agent, qui effectuera de la comptabilité et du secrétariat, sera rémunéré sur la base de la grille indiciaire afférente au grade et percevra des indemnités comme déterminées dans la délibération 2010-57 du 14 avril 2010 relative au régime indemnitaire des agents.

Le bureau a donné un avis favorable à cette création de poste lors de sa séance du 1^{er} octobre 2010.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide de :

- créer un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet dans les conditions ci avant présentées,
- autoriser Madame la Présidente à procéder au recrutement,
- autoriser Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 octobre 2010

L'an deux mille dix, le vingt sept octobre à dix sept heures trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes à Montamel, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 21 octobre 2010

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL – Gérard GAYDOU

Gourdon : Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Philippe MARTEGOUTE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ –

Pouvoir de Marie-Odile DELCAMP à Philippe MARTEGOUTE

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Montamel: Roger GOETT – Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY – Patrick CAPY – Roger GAYDOU

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS – Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Huguette ARNOUX – Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ – Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX – André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Etaient absents : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Patrick AUSSEL – Marie-Odile DELCAMP (excusée) – Jacques GRIFFOUL – Roger GUITOU (excusé) – Patrick DELPECH – Eric BESSIERES – Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : André MANIE

N°2010-129 : SUBVENTION SCI SERAUTIER POUR LA RÉHABILITATION DE LOGEMENTS

Politique de logement et cadre de vie : incitation à la restauration de l'habitat ancien, à l'amélioration du parc immobilier bâti – Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat

Considérant la délibération du 28 novembre 2007 approuvant le versement par la Communauté de Communes Quercy-Bouriane d'aides à la réhabilitation de logements répondant à des critères particuliers, dans le cadre d'une action de mise sur le marché de logements :

a) Aides à la production de logements locatifs privés hors Programmes Sociaux Thématiques : 2,5 % du montant des travaux subventionnés par l'ANAH pour les logements conventionnés

b) Aides à la production de logements locatifs privés très sociaux Programmes Sociaux Thématiques : 2,5 % du montant des travaux subventionnés par l'ANAH

Considérant le dossier transmis par l'ANAH concernant la réhabilitation par la SCI SERAUTIER de deux logements locatifs conventionnés sur la Commune de Gourdon,

Considérant que les montants de travaux subventionnés par l'ANAH s'élèvent respectivement à 35 796,10 € et 35 797,35 €, pour chacun de ces logements,

Il est proposé de verser à la SCI SERAUTIER, sise 4 bis rue du Colonel Jaubert 46300 Gourdon, une subvention d'un montant de 1 789,83 €, déterminée comme suit : (35 796,10 € x 2,5%) + (35 797,35 € x 2,5%).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide de :

- approuver le versement de la subvention à la SCI SERAUTIER dans les conditions ci avant énoncées,
- autoriser Madame la Présidente à procéder à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 octobre 2010

L'an deux mille dix, le vingt sept octobre à dix sept heures trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes à Montamel, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 21 octobre 2010

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL – Gérard GAYDOU

Gourdon : Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Philippe MARTEGOUTE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Marie-Odile DELCAMP à Philippe MARTEGOUTE

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Montamel: Roger GOETT – Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY – Patrick CAPY – Roger GAYDOU

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS – Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Huguette ARNOUX – Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ – Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX – André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Etaient absents : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Patrick AUSSEL – Marie-Odile DELCAMP (excusée) – Jacques GRIFFOUL – Roger GUITOU (excusé) – Patrick DELPECH – Eric BESSIERES – Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : André MANIE

N°2010-130 : AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE : CONVENTION D'ALLOCATION DE LOGEMENT TEMPORAIRE

Politique de logement et cadre de vie : création et gestion de la nouvelle aire d'accueil des gens du voyage, située à Gourdon, lieu-dit « Moulin des Monges »

Dans le cadre de la gestion des aires d'accueil des gens du voyage, et en application de l'article L851 du Code de la Sécurité Sociale (article 1 de la loi n° 91-1406 du 31 décembre 1991), est attribuée une allocation logement temporaire (ALT) dont le montant est défini selon la capacité d'accueil de l'aire. Pour mémoire, le montant versé à la Communauté de Communes au titre de 2010 est de 34 966.80 €.

En contre partie, la collectivité s'engage à faire fonctionner l'aire d'accueil des gens du voyage sise sur la Commune de Gourdon et de transmettre à la CAF du Lot et aux services de l'Etat des statistiques d'occupation de la structure.

Par délibération du 11 juillet 2007, le Conseil Communautaire a donné son accord pour signer la convention liant l'Etat à la Communauté de Communes. La convention avait été renouvelée pour un an lors du Conseil Communautaire du 18 décembre 2008 puis du 16 décembre 2009 par voie d'avenants.

Il convient de renouveler cette convention, sans en changer les termes. Il est proposé d'établir un avenant n° 3 validant la convention au titre de l'année 2011 dans les mêmes conditions.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide de :

- approuver l'avenant n°3 pour le renouvellement de la convention d'allocation logement temporaire dans le cadre de la gestion de l'Aire d'accueil des gens du voyage,
- autoriser Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles à ce dossier.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 octobre 2010

L'an deux mille dix, le vingt sept octobre à dix sept heures trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes à Montamel, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 21 octobre 2010

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL – Gérard GAYDOU

Gourdon : Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Philippe MARTEGOUTE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ –

Pouvoir de Marie-Odile DELCAMP à Philippe MARTEGOUTE

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Montamel: Roger GOETT – Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY – Patrick CAPY – Roger GAYDOU

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS – Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Huguette ARNOUX – Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ – Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX – André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Etaient absents : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Patrick AUSSEL – Marie-Odile DELCAMP (excusée) – Jacques GRIFFOUL – Roger GUITOU (excusé) – Patrick DELPECH – Eric BESSIERES – Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : André MANIE

N°2010-131 : RESERVE FONCIERE DE LAFAGETTE – VENTE DE TERRAIN A L'ÉCOLE DE CONDUITE ECF

Aménagement de l'espace : réserve foncière de Lafayette

Le gérant de l'école de conduite française (ECF), M. Laval, souhaite réaliser un plateau pour le passage des permis de conduire de motocyclettes dans la zone d'activités économiques de Lafayette.

Ce plateau, d'une longueur de 130 mètres et d'une largeur de 13 mètres, concerne une partie des parcelles cadastrales référencées C 34, C 20, C 19 et C 18.

Les parcelles ont été bornées le 21 juillet 2010. Un document d'arpentage doit être réalisé le 28 octobre 2010, afin de procéder à la division des parcelles et la constitution des nouveaux lots.

Le prix de vente proposé s'élève à 3 € HT le m². Il est calculé sur la base des frais engagés par la collectivité lors de l'acquisition initiale des terrains ainsi que des frais engagés lors de leur vente. L'avis du service des domaines a été sollicité par courrier le 11 octobre 2010.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide de :

- approuver la vente des terrains au profit de M. Laval, gérant de l'école de conduite française (ECF), après réalisation du document d'arpentage par le géomètre expert, dans les conditions ci-avant présentées,
- autoriser Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles à la vente.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 octobre 2010

L'an deux mille dix, le vingt sept octobre à dix sept heures trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes à Montamel, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 21 octobre 2010

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL – Gérard GAYDOU

Gourdon : Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Philippe MARTEGOUTE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Marie-Odile DELCAMP à Philippe MARTEGOUTE

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Montamel: Roger GOETT – Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY – Patrick CAPY – Roger GAYDOU

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS – Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Huguette ARNOUX – Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ – Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX – André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Etaient absents : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Patrick AUSSEL – Marie-Odile DELCAMP (excusée) – Jacques GRIFFOUL – Roger GUITOU (excusé) – Patrick DELPECH – Eric BESSIERES – Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : André MANIE

N°2010-132 : CONVENTION RELATIVE A LA REALISATION DU DIAGNOSTIC D'ARCHEOLOGIE PRÉVENTIVE DANS LA ZONE D'ACTIVITÉS DE COGNAC

Développement économique : aménagement des zones d'activités

Dans le cadre du projet d'aménagement de la zone d'activités de Cognac, la préfecture de région Midi Pyrénées a notifié le 23 juillet 2010 un arrêté de prescription de diagnostic archéologique.

Considérant que la surface du projet d'aménagement est importante, et que la zone d'activités est située dans un périmètre susceptible de comporter des vestiges archéologiques, la direction régionale des affaires culturelles Midi Pyrénées (DRAC) a souhaité missionner l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP) afin de préciser la nécessité d'une fouille archéologique.

Le principe d'un diagnostic archéologique est de réaliser des sondages mécaniques sur une surface d'au moins 7% de la superficie totale du projet d'aménagement. En fonction des résultats du diagnostic, la DRAC et l'INRAP pourront engager des fouilles archéologiques.

Selon la loi n°2004-804 du 9 août 2004, une redevance est due par les personnes publiques porteuses de projet. Cette redevance s'élève à 0.5 € par mètre carré, soit 21 722.50 € pour le projet de 43 445 m². Cette dépense est intégrée au coût prévisionnel de l'opération approuvé par délibération du 14 avril 2010 (n°2010-70).

Par courrier du 9 septembre 2010, l'INRAP a transmis un projet de convention précisant ses modalités d'intervention techniques et juridiques lors du diagnostic ainsi que ses rapports avec la Communauté de Communes Quercy Bouriane (Cf. annexe).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide de :

- approuver la conclusion d'une convention avec l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives dans les conditions ci avant présentées pour la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive sur le site de la zone d'activités de Cognac,
- autoriser Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 octobre 2010

L'an deux mille dix, le vingt sept octobre à dix sept heures trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes à Montamel, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 21 octobre 2010

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL – Gérard GAYDOU

Gourdon : Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Philippe MARTEGOUTE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Marie-Odile DELCAMP à Philippe MARTEGOUTE

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Montamel: Roger GOETT – Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY – Patrick CAPY – Roger GAYDOU

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS – Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Huguette ARNOUX – Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ – Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX – André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Etaient absents : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Patrick AUSSEL – Marie-Odile DELCAMP (excusée) – Jacques GRIFFOUL – Roger GUITOU (excusé) – Patrick DELPECH – Eric BESSIERES – Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : André MANIE

N°2010-133 : MAISON COMMUNE EMPLOI FORMATION – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION A TITRE GRATUIT DE MATÉRIEL ET DE LOGICIEL

Développement économique : maison commune emploi formation

La Région Midi Pyrénées a mené de 2006 à 2008 un Programme Régional d'Actions Innovatrices centré sur le développement de l'administration électronique. Le « Livre blanc pour le développement de l'administration électronique en Midi-Pyrénées », publié dans ce cadre, recommande plusieurs chantiers dont l'amélioration de l'accessibilité aux services publics.

La Région a décidé de créer son territoire de « téléguichets », outils de mise en relation à distance d'un usager et d'un conseiller d'organisme fournisseur de services au public.

En tant que maître d'ouvrage, la Région déploie sur son territoire une solution technique, en lien avec le prestataire retenu, dans les collectivités et les organismes publics partenaires. Ce déploiement est mené dans le cadre d'un dispositif régional et dans le respect des critères de qualité du lieu d'accueil.

La CRAM, la CAF et la CPAM sont partenaires du dispositif. Une extension est envisagée aux organismes tels que la Banque de France, les chambres consulaires et Pôle Emploi.

En séance du 26 mai 2010, le Conseil Communautaire avait validé les conventions pour la mise en place du dispositif « téléguichets » et la mise à disposition du matériel et des logiciels utiles au sein de la Cyberbase.

Considérant que Pôle Emploi sera partenaire du dispositif à partir de 2011, il paraît plus opportun de positionner le visio-guichet au sein de la maison commune emploi formation.

Le Conseil Régional mettra à disposition gratuitement une borne de visio-guichet au sein de la maison commune emploi formation. La Communauté de Communes prendra en charge les frais de maintenance et d'assurance ainsi que l'accès Internet. Ces coûts seront refacturés à l'association MCEF au titre des charges.

Les référents seront des agents de la maison commune emploi formation qui seront dûment formés dans le cadre de ce dispositif.

La convention de mise à disposition à titre gratuit de matériel et de logiciel sera valable jusqu'au 31 décembre 2013.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide de :

- modifier la délibération n°2010-86 du 26 mai 2010,
- valider la conclusion d'une convention de mise à disposition à titre gratuit de matériel et de logiciel, dans le cadre des « téléguichets » au sein de la maison commune emploi formation dans les conditions présentées ci avant,
- autoriser Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 octobre 2010

L'an deux mille dix, le vingt sept octobre à dix sept heures trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes à Montamel, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 21 octobre 2010

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL – Gérard GAYDOU

Gourdon : Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Philippe MARTEGOUTE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ –

Pouvoir de Marie-Odile DELCAMP à Philippe MARTEGOUTE

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Montamel: Roger GOETT – Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY – Patrick CAPY – Roger GAYDOU

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS – Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Huguette ARNOUX – Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ – Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX – André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Etaient absents : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Patrick AUSSEL – Marie-Odile DELCAMP (excusée) – Jacques GRIFFOUL – Roger GUITOU (excusé) – Patrick DELPECH – Eric BESSIERES – Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : André MANIE

N°2010-134 : CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE LA COMMUNE DE GOURDON ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE POUR LA REHABILITATION D'UN LOCAL COMMERCIAL EN OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL ET SON INTÉGRATION DANS L'ESPACE PUBLIC DU CŒUR DE VILLE DE GOURDON

Développement touristique

La Communauté de Communes Quercy-Bouriane a la compétence de développement touristique sur son territoire. A ce titre, l'amélioration des conditions d'accueil des touristes dans l'office de tourisme intercommunal, actuellement situé rue du Majou, est primordiale.

Or, dans le cadre de la démarche de qualité engagée par l'Office de Tourisme Intercommunal, labellisé trois étoiles selon les normes de classement précisées dans le décret n°98-1161 du 16 décembre 1998 et l'arrêté du 12 janvier 1999, les locaux actuels ne correspondent plus aux besoins d'accueil du public, notamment en termes d'accessibilité. De plus, ils manquent de visibilité.

Aussi, la Communauté de Communes Quercy Bouriane a décidé de louer le local commercial situé à l'angle de la rue du Majou et de l'Allée de la République pour y transférer l'office de tourisme intercommunal. Ce local nécessite des travaux de réhabilitation et de mise aux normes pour adapter son usage au fonctionnement d'un office de tourisme et faciliter l'accueil des touristes.

Dans le même temps, la Commune de Gourdon a été sollicitée afin d'aménager l'espace public devant le futur office de tourisme intercommunal et le rendre accessible.

Afin de mener le projet de manière cohérente, il a été proposé de rédiger une convention de groupement de commande pour l'ensemble de l'opération (Cf. annexe).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide de :

- valider la conclusion d'une convention de groupement de commande pour la réhabilitation d'un local commercial en office de tourisme intercommunal et son intégration dans l'espace public du cœur de ville entre la Commune de Gourdon et la Communauté de Communes Quercy Bouriane, dans les conditions présentées ci avant et en annexe,
- autoriser Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,

Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 octobre 2010

L'an deux mille dix, le vingt sept octobre à dix sept heures trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes à Montamel, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 21 octobre 2010

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL – Gérard GAYDOU

Gourdon : Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Philippe MARTEGOUTE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Marie-Odile DELCAMP à Philippe MARTEGOUTE

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Montamel: Roger GOETT – Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY – Patrick CAPY – Roger GAYDOU

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS – Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Huguette ARNOUX – Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ – Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX – André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Etaient absents : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Patrick AUSSEL – Marie-Odile DELCAMP (excusée) – Jacques GRIFFOUL – Roger GUITOU (excusé) – Patrick DELPECH – Eric BESSIERES – Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : André MANIE

N°2010-135 : ESPACE JEUNES « LA BICOQUE » - PROJET PÉDAGOGIQUE

Action sociale : création et gestion d'accueils de loisirs sans hébergement pour l'accueil et l'animation en dehors de temps scolaires, en direction des enfants de plus de six ans et adolescents

Le service jeunesse propose actuellement un certain nombre d'animations auprès des collégiens et lycéens au sein de la Cité Scolaire (délibération n°2010-122 du 1^{er} septembre 2010). Néanmoins, ces ateliers ne sont proposés que sur la pause méridienne durant les périodes scolaires.

Il est apparu opportun d'ouvrir une structure uniquement dédiée aux 11-25 ans permettant un accueil permanent. L'espace jeunes « La Bicoque » a été créé « rue du Cardinal Farinié » à Gourdon dans les anciens locaux administratifs de la Communauté de Communes. Les locaux sont gratuitement mis à disposition par la Commune de Gourdon (délibération n°2010-104 du 2 juillet 2010).

L'équipe d'animation proposera des activités sur le site, des sorties et séjours mais également des chantiers et des ateliers permanents.

Les horaires d'ouverture de la structure seront les suivants :

Période scolaire :

Le mercredi de 14h à 19h

Le vendredi de 17h à 19h

Le samedi de 14h à 19h

Vacances scolaires :

Du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 19h

Le personnel affecté sera l'animateur mis à disposition par la Fédération Léo Lagrange ainsi que le personnel de la cyberbase et de l'espace socioculturel. Il pourra également être fait appel à du personnel temporaire en fonction des animations proposées.

L'ensemble du dossier espace jeunes « La Bicoque » a été examiné par la Commission Actions Sociales lors de sa séance du 8 octobre 2010 et a reçu un avis favorable.

Présentation du projet pédagogique :

L'espace jeunes vise à promouvoir l'engagement, la responsabilisation et la socialisation des adolescents.

En complément du rôle éducatif des parents et de l'institution scolaire, il a également pour objectifs d'accompagner les jeunes dans leur apprentissage de la vie en société et d'en faire les adultes/citoyens de demain. Il favorise, sans aucune discrimination et dans un esprit de tolérance et de respect, l'accès du plus grand nombre aux activités sportives, culturelles et de loisirs.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Pour tous les adolescents de la communauté de communes et hors territoire communautaire, l'espace jeunes doit être :

- un lieu d'accueil, d'écoute et de dialogue
- un lieu d'apprentissage (savoir, savoir faire et savoir être)
- un lieu de création et de réalisation
- un lieu ouvert, d'échanges, de rencontres et de découverte

Cet espace doit répondre aux objectifs éducatifs suivants :

- renforcer la solidarité en réponse à la mondialisation,
- investir le temps libre pour grandir et s'émanciper et contribuer à recréer la convivialité et l'échange, dans un tissu social revivifié,
- contribuer à l'éducation de tous en proposant des activités visant l'apprentissage et l'épanouissement dans une dimension individuelle et collective,
- lutter contre le repli sur soi, l'indifférence, les préjugés et les peurs en suscitant le brassage et la convivialité,
- participer à la transformation de la société en animant des initiatives telles que les conseils de jeunes, les comités de prévention de la délinquance,
- être co-acteur de l'éducation permanente,
- proposer des activités interculturelles et intercommunautaires en support au projet éducatif,
- proposer des loisirs éducatifs dans les temps péri et post scolaires,
- proposer et programmer des séjours à thème lors des vacances scolaires : ces temps forts favorisent le développement et la socialisation des jeunes avec un objectif de mixité sociale et géographique.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide d'approuver le projet pédagogique proposé pour l'espace jeunes « La Bicoque ».

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 octobre 2010

L'an deux mille dix, le vingt sept octobre à dix sept heures trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes à Montamel, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 21 octobre 2010

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL – Gérard GAYDOU

Gourdon : Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Philippe MARTEGOUTE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Marie-Odile DELCAMP à Philippe MARTEGOUTE

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Montamel: Roger GOETT – Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY – Patrick CAPY – Roger GAYDOU

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS – Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Huguette ARNOUX – Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ – Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX – André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Etaient absents : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Patrick AUSSEL – Marie-Odile DELCAMP (excusée) – Jacques GRIFFOUL – Roger GUITOU (excusé) – Patrick DELPECH – Eric BESSIERES – Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : André MANIE

N°2010-136 : ESPACE JEUNES « LA BICOQUE » - VALIDATION DU BUDGET PRÉVISIONNEL ET DES FINANCEMENTS

Action sociale : création et gestion d'accueils de loisirs sans hébergement pour l'accueil et l'animation en dehors de temps scolaires, en direction des enfants de plus de six ans et adolescents

Les éléments ci après ont été examinés lors de la commission action sociale du 8 octobre 2010 et ont reçu un avis favorable.

➤ Le fonctionnement

Pour répondre aux attentes des partenaires financiers (CAF), dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse, il convient de présenter un budget prévisionnel établi sur quatre années (2011-2014) pour le fonctionnement du service jeunesse.

Les dépenses prévues en 2011 estimées à 68 360 € seront de 72 359.94 € en 2014. Elles comprennent :

- les frais de fonctionnement de l'espace jeune « La Bicoque »,
- les frais liés aux animations jeunesse (Cité Scolaire, sorties, animations à l'espace jeunes...),
- les frais de rémunération de l'agent mis à disposition par la Fédération Léo Lagrange

En contre partie, les recettes prévues sont issues de la participation des familles (adhésions), des partenaires (CAF et DDCSPP). La participation de la Communauté de Communes est estimée à 66.5 % du coût du service jeunesse.

Le budget prévisionnel 2011-2014 est détaillé en annexe.

➤ L'équipement

Le budget prévisionnel d'équipement est estimé à 10 087.56 €. Il comprend tous les achats nécessaires à l'aménagement des locaux sis rue du Cardinal Farinié (Cf. annexe).

Le montant des acquisitions sera financé comme suit :

LEADER – 40 % soit	4 035.02 €
CAF – 40 % soit	4 035.03 €
Autofinancement – 20 % soit	2 017.51 €

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide de :

- donner un avis favorable au budget prévisionnel de fonctionnement 2011-2014 du service jeunesse comme présenté ci avant et en annexe,
- donner un avis favorable au budget prévisionnel d'équipement 2011 du service jeunesse comme présenté ci avant et en annexe,
- autoriser Madame la Présidente à solliciter les financements possibles tant en fonctionnement qu'en investissement,
- autoriser Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 octobre 2010

L'an deux mille dix, le vingt sept octobre à dix sept heures trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes à Montamel, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 21 octobre 2010

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL – Gérard GAYDOU

Gourdon : Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Philippe MARTEGOUTE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Marie-Odile DELCAMP à Philippe MARTEGOUTE

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Montamel: Roger GOETT – Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY – Patrick CAPY – Roger GAYDOU

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS – Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Huguette ARNOUX – Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ – Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX – André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Etaient absents : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Patrick AUSSEL – Marie-Odile DELCAMP (excusée) – Jacques GRIFFOUL – Roger GUITOU (excusé) – Patrick DELPECH – Eric BESSIERES – Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : André MANIE

N°2010-137 : ESPACE JEUNES « LA BICOQUE » - VALIDATION DES TARIFS

Action sociale : création et gestion d'accueils de loisirs sans hébergement pour l'accueil et l'animation en dehors de temps scolaires, en direction des enfants de plus de six ans et adolescents

Les tarifs ont été examinés lors de la commission action sociale du 8 octobre 2010 et ont reçu un avis favorable.

L'accès à l'espace jeune « La Bicoque » est payant ; proposition est faite d'en déterminer les tarifs d'accès comme suit :

➤ Adhésion annuelle :

- résidents du territoire communautaire : 10 €
- résidents hors du territoire communautaire : 12 €

➤ Pass'Jeune (accès espace jeunes, cyberbase et point bouriane) :
16 € (tarif unique proposé aux 11-18 ans)

➤ Animations jeunesse :

Les tarifs seront déterminés en fonction du coût de l'animation et du quotient familial.

Des tarifs différents seront applicables selon que le quotient familial est inférieur ou supérieur à 750 €.

Le coût sera pris en charge par les familles, la Communauté de Communes Quercy-Bouriane et les partenaires (ex : CAF, MSA, DDCSPP) à hauteur d'un tiers chacun.

➤ Adhésion restauration (40 boissons) : 10 €

Les cotisations seront encaissées via une régie de recettes.

La commission action sociale a étudié les tarifs lors de sa séance du 8 octobre 2010 et a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide de :

- valider les tarifs d'accès à l'espace jeunes « La Bicoque » comme indiqués ci avant,
- autoriser Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 octobre 2010

L'an deux mille dix, le vingt sept octobre à dix sept heures trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes à Montamel, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 21 octobre 2010

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL – Gérard GAYDOU

Gourdon : Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Philippe MARTEGOUTE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ –

Pouvoir de Marie-Odile DELCAMP à Philippe MARTEGOUTE

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Montamel: Roger GOETT – Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY – Patrick CAPY – Roger GAYDOU

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS – Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Huguette ARNOUX – Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ – Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX – André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Etaient absents : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Patrick AUSSEL – Marie-Odile DELCAMP (excusée) – Jacques GRIFFOUL – Roger GUITOU (excusé) – Patrick DELPECH – Eric BESSIERES – Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : André MANIE

N°2010-138 : ESPACE JEUNES « LA BICOQUE » - VALIDATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Action sociale : création et gestion d'accueils de loisirs sans hébergement pour l'accueil et l'animation en dehors de temps scolaires, en direction des enfants de plus de six ans et adolescents

Dans le cadre du fonctionnement de l'espace jeune « La Bicoque », il convient de mettre en place un règlement intérieur fixant entre autres les conditions d'accès, les horaires d'ouverture, les objectifs pédagogiques, les droits et obligations de chacun (Cf. annexe).

Lecture est faite du règlement intérieur.

Lors de sa séance du 8 octobre 2010, la commission action sociale a formulé un avis favorable au document proposé.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide de :

- approuver le règlement intérieur de l'espace jeunes « La Bicoque » tel que présenté en annexe,
- autoriser Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles à sa mise en œuvre.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 octobre 2010

L'an deux mille dix, le vingt sept octobre à dix sept heures trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes à Montamel, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 21 octobre 2010

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL – Gérard GAYDOU

Gourdon : Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Philippe MARTEGOUTE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ –

Pouvoir de Marie-Odile DELCAMP à Philippe MARTEGOUTE

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Montamel: Roger GOETT – Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY – Patrick CAPY – Roger GAYDOU

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS – Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Huguette ARNOUX – Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ – Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX – André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Etaient absents : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Patrick AUSSEL – Marie-Odile DELCAMP (excusée) – Jacques GRIFFOUL – Roger GUITOU (excusé) – Patrick DELPECH – Eric BESSIERES – Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : André MANIE

N°2010-139 : ESPACE JEUNES « LA BICOQUE » - SOLLICITATION DE L'AGRÈMENT DDCSPP

Action sociale : création et gestion d'accueils de loisirs sans hébergement pour l'accueil et l'animation en dehors de temps scolaires, en direction des enfants de plus de six ans et adolescents

Afin d'accueillir des groupes de plus de 7 adolescents, il convient de solliciter un agrément auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP).

La déclaration auprès de la DDCSPP engage la Communauté de Communes à appliquer la réglementation concernant les effectifs accueillis, le taux d'encadrement et le statut réglementaire des animateurs (ex : diplômes exigés). En contre partie, ces démarches garantissent la conformité des accueils et permet la programmation de séjours.

La demande d'agrément doit préciser le projet éducatif et pédagogique envisagé ainsi que le budget prévisionnel de la structure. Par ailleurs, un certain nombre de pièces relatives aux locaux doit être communiqué (assurance, commission de sécurité, dossier amiante,...).

L'agrément est valable une année du 1^{er} septembre au 31 août et pourra être renouvelé pour une durée effective totale de 24 mois. L'agrément est provisoire car les locaux affectés au service jeunesse ne sont pas définitifs. En effet, un local plus adapté, en particulier sur les conditions d'accessibilité, devra être envisagé afin d'accueillir la structure.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide de :

- solliciter un agrément auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations utile au fonctionnement de l'espace jeunes « La Bicoque »,
- autoriser Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 octobre 2010

L'an deux mille dix, le vingt sept octobre à dix sept heures trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes à Montamel, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 21 octobre 2010

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL – Gérard GAYDOU

Gourdon : Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Philippe MARTEGOUTE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ –

Pouvoir de Marie-Odile DELCAMP à Philippe MARTEGOUTE

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Montamel: Roger GOETT – Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY – Patrick CAPY – Roger GAYDOU

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS – Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Huguette ARNOUX – Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ – Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX – André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Etaient absents : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Patrick AUSSEL – Marie-Odile DELCAMP (excusée) – Jacques GRIFFOUL – Roger GUITOU (excusé) – Patrick DELPECH – Eric BESSIERES – Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : André MANIE

N°2010-140 : RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES – RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Action sociale : relais assistantes maternelles

L'éducatrice de jeunes enfants gère les relais assistantes maternelles de Saint Germain du Bel Air et de Gourdon.

La structure de Saint Germain du Bel Air est ouverte depuis février 2008 ; les permanences sont assurées les mardis de 9h30 à 11h30. Ouvert depuis décembre 2008, le RAM de Gourdon accueille le public les jeudis de 9h30 à 11h30.

L'éducatrice propose via les RAM des permanences administratives, des animations et des soirées à thème à destination des enfants de moins de 6 ans, des assistantes maternelles et des parents.

Afin d'encadrer le fonctionnement des relais assistantes maternelles, il convient de mettre en place un règlement intérieur (Cf. annexe). Celui-ci rappelle les missions du relais, les devoirs et responsabilités de chacun (responsable du relais, assistantes maternelles, parents et enfants).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide de :

- approuver le règlement intérieur des relais assistantes maternelles,
- autoriser Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles pour sa mise en œuvre.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 octobre 2010

L'an deux mille dix, le vingt sept octobre à dix sept heures trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes à Montamel, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 21 octobre 2010

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL – Gérard GAYDOU

Gourdon : Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Philippe MARTEGOUTE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Marie-Odile DELCAMP à Philippe MARTEGOUTE

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Montamel: Roger GOETT – Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY – Patrick CAPY – Roger GAYDOU

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS – Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Huguette ARNOUX – Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Christian BECQ – Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX – André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Etaient absents : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Patrick AUSSEL – Marie-Odile DELCAMP (excusée) – Jacques GRIFFOUL – Roger GUITOU (excusé) – Patrick DELPECH – Eric BESSIERES – Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : André MANIE

N°2010-141 : MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE – PRISE EN CHARGE PARTIELLE DU COUT DES REPAS
Action sociale : création et gestion d'accueils de loisirs sans hébergement pour l'accueil et l'animation en dehors des temps scolaires, en direction des enfants de plus de six ans et adolescents

Dans le cadre des accueils de loisirs sans hébergement, la maison des jeunes et de la culture fournit le repas du midi les mercredis et pendant les vacances scolaires.

Les repas étaient jusqu'à présent préparés par l'Hôpital de Gourdon et facturés à la maison des jeunes et de la culture au prix unitaire de 4.30 € TTC.

Suite à un questionnaire diffusé dans les écoles gourdonnaises, il ressort que le coût de la journée, grevé par le prix du repas, était un frein à la fréquentation des ALSH d'autant plus que les autres ALSH du secteur proposent des prix de journées plus attractifs.

Après réflexion sur la diminution des coûts de fonctionnement des ALSH, la MJC a examiné les possibilités offertes pour proposer un repas moins onéreux mais néanmoins sain et équilibré.

Midi Restaur'éco a fait une offre pour des repas livrés quotidiennement en liaison froide au prix unitaire de 3.30 € TTC. En outre, le prestataire propose des repas froids en cas de sorties, ce qui n'était pas le cas avec l'Hôpital de Gourdon.

La Commune de Gourdon facture 2.74 € les repas servis à la cantine scolaire.

La MJC propose que ce même prix soit appliqué pour les ALSH et sollicite la Communauté de Communes pour que celle-ci prenne en charge la différence de 0.56 € par repas. A effectif constant, cette prise en charge partielle du coût des repas représente 1 372.56 € à l'année.

La Commission Actions Sociales a examiné cette requête en séance du 9 juin 2010 et a émis un avis favorable pour une prise en charge partielle du coût des repas. La Commission souhaite néanmoins que la MJC vérifie l'impact positif de cette mesure.

Madame Delphine SOUBIROUX-MAGREZ ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide de :

- approuver la prise en charge partielle, du coût des repas servis dans le cadre des ALSH et ce, à hauteur de 0.56 € par repas,
- autoriser Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS